

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'Inspé

SCRUTIN DES MARDI 15 ET MERCREDI 16 OCTOBRE 2019

COLLEGE F

Sont électeurs dans le collège F dit « des usagers » :

les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants ;

les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ;

les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande auprès du Président de l'université au plus tard le **mercredi 9 octobre 2019, 12h00.**

Les étudiants recrutés en application de l'article L. 811-2 du Code de l'éducation sont électeurs dans ce collège dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits.

(4 sièges : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants)

Nom de naissance :

Nom d'usage, prénom :

Qualité et discipline :

Site d'affectation, composante, ou université:

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone : E.mail :

Appellation de la liste au nom de laquelle cette candidature est déposée :

.....

Je soussigné(e)

Déclare me porter candidat(e) aux élections du conseil de l'Inspé pour le collège : F

Fait à

Le

Signature

ATTENTION :

La liste des candidats accompagnée des déclarations de candidatures doit être déposée par la tête de liste ou par son représentant contre récépissé (ou parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception) au plus tard le mardi 8 octobre 2019 à 12 heures au siège de l'Inspé (cachet de la poste faisant foi)

NB. Fournir obligatoirement une photocopie de la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité pour l'année 2019-2020